



CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

Ressources Humaines
Edition 2024



Pourquoi le groupe RDT met-il en place un code de conduite fournisseurs ?

Le Code de conduite fournisseurs du Groupe RDT énonce les principes en vigueur pour établir des relations commerciales éthiques et durables avec ses fournisseurs et sous-traitants, tout en respectant les lois et réglementations applicables ainsi que les engagements du Groupe en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

En tant qu'acteur du domaine du transport de marchandises et de la logistique, nous sommes conscients de notre responsabilité envers la société, et en particulier envers nos fournisseurs.



Notre mission est de développer des échanges économiques plus équilibrés, respectueux de chaque être humain et de la planète. Nous croyons au pouvoir de la collaboration pour atteindre l'excellence opérationnelle ainsi que des chaînes d'approvisionnement plus durables et responsables.

Le Groupe RDT s'engage à prévenir et atténuer tous les risques liés au respect des conditions de travail et des droits de l'homme, à la santé et à la sécurité des salariés, à l'éthique des affaires et à la responsabilité environnementale.

Cela implique une sélection équitable et rigoureuse de nos fournisseurs. Ensemble, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils partagent notre engagement envers les considérations environnementales et éthiques.

Nous nous engageons à être exemplaires, à faire preuve d'éthique et de transparence dans nos relations commerciales, et à prendre les mesures correctives appropriées dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

ENGAGEMENTS DU GROUPE RDT

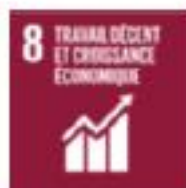


Le Groupe RDT respecte les 10 principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.



**Organisation
internationale
du Travail**

Le Groupe RDT se conforme aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, et aux huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment en matière de travail forcé ou de travail des enfants.



Le Groupe RDT a sélectionné 5 ODD, en lien avec sa stratégie RSE, représentant sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

ENGAGEMENTS DU GROUPE RDT ENVERS SES FOURNISSEURS

Tous les acheteurs de Groupe RDT se doivent de suivre les engagements inclus dans cette charte. Le Groupe RDT s'engage à manager sa chaîne d'approvisionnement de manière responsable.



Le Groupe RDT s'engage à :

- Développer des relations commerciales durables, et propices à la lutte et au traitement effectif des risques et des enjeux sur les conditions de travail, la protection de l'environnement, l'éthique des affaires, et aux droits humains ;
- Maintenir à ce titre un dialogue constructif et ouvert avec ses fournisseurs, sur leur capacité à respecter ses engagements, et contribuer, dans la mesure du possible et dans un esprit de coopération, à l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action appropriés ;
- Sélectionner ses fournisseurs selon un processus d'achats responsable et juste ;
- Proposer, pour les appels d'offres qui le permettent, des modes de transport plus vertueux ou écoresponsables ;
- Favoriser les fournisseurs les plus engagés en termes de performance RSE ;
- Éviter les situations de dépendances économiques auprès de nos fournisseurs, et les inciter à leur diversification économique ;
- Identifier et prévenir les conflits d'intérêts dans le cadre des relations avec les fournisseurs ;
- Sensibiliser et former ses Commerciaux aux Achats Responsables

LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS LE GROUPE RDT (EDITION 2024)

Le Groupe RDT souhaite s'engager avec des fournisseurs appliquant de standards élevés en termes développement durable. Nous demandons à nos partenaires qu'ils respectent les principes de :

- Droit humains et Conditions de travail
- Responsabilité environnementale
- Santé et sécurité au travail
- Ethique

Le Groupe RDT se conforme et demande à ses fournisseurs de respecter les 10 principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies :

- Soutenir et respecter la protection des droits de l'homme proclamés à l'échelle internationale.
- Veiller à ne pas être complice de violations des droits de l'homme.
- Défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.
- Éliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
- Abolir effectivement le travail des enfants.
- Éliminer la discrimination en matière de recrutement.
- Soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux.
- Entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.
- Encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- Lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion et la corruption active ou passive.

Ces engagements sont listés dans le présent code de conduite. Le groupe RDT se réserve le droit de cesser toute relation commerciale en cas d'écarts majeurs sur l'un de ces sujets.

Droit humains et Conditions de travail

Nous adoptons une approche de tolérance zéro envers toute infraction pouvant poser un risque à la liberté, aux droits, à la santé et à la sécurité des personnes. En plus des Principes du Pacte Mondial énoncés sur la page précédente, nous vous demandons de :

- Respecter les droits humains et les conditions de travail de tous les employés.
- Assurer une rémunération équitable, des compensations alignées sur les heures travaillées et des horaires de travail clairs.
- Fournir aux employés des salaires leur permettant de maintenir un niveau de vie respectable et de subvenir à leurs besoins essentiels.

Responsabilité environnementale

Notre objectif commun est de minimiser notre impact sur l'environnement. Nous vous demandons de :

- Respecter toutes les lois applicables en matière de préservation de l'environnement.
- Mettre en œuvre un système de gestion environnementale pour réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie, des émissions polluantes et du traitement des déchets tout en œuvrant pour le respect de la biodiversité et des ressources marines, dans vos opérations.
- Minimiser votre consommation de ressources, réduire, réutiliser et recycler vos déchets et participer à l'économie circulaire.
- D'encourager l'utilisation d'énergie à faible émission de carbone lorsque cela est possible



LES ENGAGEMENTS DES FOURNISSEURS ENVERS LE GROUPE RDT

Santé et sécurité au travail

Vous vous engagez à garantir la santé et la sécurité de tous vos employés. Nous vous demandons de :

- Mettre en place une politique et des procédures de santé et sécurité pour vos opérations.
- Appliquer une politique stricte de tolérance zéro à l'alcool et aux drogues.
- Respecter toutes les règles définies dans les protocoles de sécurité.
- Suivre et signaler tous les accidents et quasi-accidents survenant lors de la collaboration avec nous.
- Participer à une amélioration continue et offrir un accès à la formation à tous les employés.

Éthique des affaires

Nous attendons un comportement irréprochable de la part de nos fournisseurs en matière d'éthique des affaires.

Nous menons nos affaires avec de fortes valeurs éthiques. Avec nos partenaires commerciaux, nous œuvrons pour un monde prospère, sécurisé et sans corruption, en assurant une chaîne d'approvisionnement dont nous pouvons être fiers. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils partagent les mêmes valeurs.

En tant que fournisseur de groupe RDT, vous reconnaissez le présent Code de Conduite Fournisseurs, les lois contre la corruption et le blanchiment ainsi que toutes les lois applicables, et vous assumez librement leur applicabilité dans le cadre de notre relation commerciale équitable.

En cas de manquement au respect du code de conduite des fournisseurs

Vous acceptez que, moyennant un préavis raisonnable et dans un cadre limité aux services fournis à RDT ou en son nom, RDT ait le droit de vérifier la conformité de votre entreprise avec les exigences du présent code de conduite des fournisseurs. Si RDT a connaissance d'actions ou d'événements non conformes au présent Code de conduite, ou si elle a des raisons de penser que votre entreprise est en infraction avec le présent Code de conduite, RDT peut soit exiger que des mesures correctives soient prises, soit mettre fin, pour infraction grave, à toute relation contractuelle avec votre entreprise.

Dispositif d'Alerte

Dans le cas de manquement à la conformité de ce présent code dont vous avez été témoin lors de vos interactions avec RDT ou au nom de RDT, nous vous demandons de nous signaler toute préoccupation ou non-conformité sur le système d'alerte éthique du groupe RDT à l'adresse électronique suivante : alerte.ethique@rdtlogistic.com

Ce dispositif garantit anonymat et protection pour l'émetteur du signalement.



VOTRE ENGAGEMENT AU CODE DE CONDUITE FOURNISSEUR DE GROUPE RDT

Merci de nous retourner cette page une fois signée à votre contact RDT

Nous demandons à nos fournisseurs de :

- Lire le présent code de conduite fournisseur
- Communiquer ce document aux personnes intéressées de votre organisation
- Compléter, signer puis retourner le document à votre interlocuteur RDT

Raison sociale du fournisseur :

Nom du représentant du fournisseur :

Qualité du représentant du fournisseur :

En signant cette page du code de conduite fournisseurs (version 2024), le fournisseur s'engage à respecter les engagements énumérés dans cette charte, notamment :

- Respecter chacun des 10 Principes du Pacte Mondial.
- Respecter tous les droits de l'Homme, les conventions et recommandations de l'OIT.
- Respecter les engagements en matière de Santé et Sécurité mentionnés.
- Respecter les engagements environnementaux mentionnés.
- Respecter notre Code de Conduite, notre politique anti-corruption ainsi que toutes les lois applicables.
- Informer RDT de tout risque potentiel de violation des éléments susmentionnés.
- Lorsque cela est pertinent, impliquer votre propre chaîne d'approvisionnement dans ces engagements.

Le fournisseur accepte également que le groupe RDT se réserve le droit de réaliser des audits afin de vérifier le respect des engagements du fournisseur/sous-traitant mentionnés dans cette charte.

Date de signature :

Signature du représentant et tampon de l'entreprise :
